

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
« ARMP »**

TERMES DE REFERENCES N° ~~003~~ ARMP/DG/05/2011

Poste : **Chef de Division de la Réglementation**
Lieu de travail : **Kinshasa**
Durée du Contrat : **Indéterminée**

1. Contexte

Suite à la vacance au poste de Chef de Division de la Réglementation à la Direction de la Régulation, la Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics recrute un cadre de Direction dont le profil et l'expertise correspondent aux tâches indiquées aux dispositions de l'article 36, 2^{ème} tiret du Décret n°10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Le poste à pourvoir : C'est Chef de Division de la Réglementation, catégorie : Cadre de Direction, Grade : CD

2. Termes de références du Chef de Division de la Réglementation

Sous l'autorité directe du Directeur de la Régulation de l'ARMP, le Chef de Division de la Réglementation sera chargée notamment d'évaluer l'applicabilité des textes légaux et réglementaires régissant les marchés publics et partenariat public-privé ainsi que les manuels de procédures et les documents type d'appel d'offres et d'en proposer les mises à jour et toutes autres mesures susceptibles d'en améliorer l'efficacité ; la gestion des études juridiques ainsi que la vulgarisation de la réglementation relative aux marchés publics et partenariat public-privé, selon les pratiques et les normes techniques en vigueur en la matière.

Sans que ceci ne soit limitatif, il/elle exécutera les tâches suivantes :

- évaluation analytique de la réglementation sur les marchés publics et partenariat public-privé ;
- proposer la mise à jour des règles et procédures de passation des marchés publics et partenariat public-privé chaque fois que nécessaire ;
- élaborer le projet des textes réglementaires régissant la passation des marchés publics et partenariat public-privé
- élaborer le projet des documents type d'appel d'offres pour les partenariats public-privé ;
- identifier les besoins et élaborer les programmes de la vulgarisation.

3. Qualifications requises

- être titulaire d'un diplôme niveau Bac + 5 dans l'un des domaines suivants : Droit ou tout autre diplôme équivalent ;
- avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans le domaine juridique ou judiciaire (Conseiller juridique, Avocat ou magistrat) ;

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' or similar mark.

- avoir au moins 6 ans d'expérience dans les analyses juridiques liées à la pratique de la passation des marchés publics et partenariat public-privé;
- avoir une expérience ou une connaissance des procédures de passation de marchés utilisées par les principaux bailleurs de fonds sera un atout ;
- avoir une bonne maîtrise du droit administratif et des principes régissant les finances publiques ;
- avoir de bonnes connaissances en informatique (Word, Excel, Powerpoint, Internet).
- Flexibilité : aptitude à travailler sous pression et à s'adapter à des situations changeantes.

Le candidat devra en outre :

- être de nationalité congolaise ;
- jouir d'une probité morale et intellectuelle ;
- être âgé(e) de 45 ans au maximum.

4. Composition du dossier

- une lettre de motivation de sa candidature adressée au Directeur général de l'ARMP ne dépassant pas deux (02) pages;
- un curriculum vitae mettant en exergue les expériences du candidat dans le domaine des marchés publics et partenariat public-privé;
- des copies des diplômes requis certifiées conformes, dont l'original sera exigé en cas de recrutement ;
- des certificats ou attestations de travail délivré par les anciens employeurs ;

5. Dépôt des dossiers de candidature

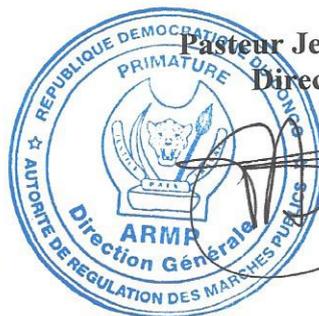
Les personnes intéressées doivent déposer leur dossier de candidature sous pli fermé à la Direction Générale de l'ARMP sise croisement avenues Batetela et Boulevard du 30, immeuble crown Tower ,4ème niveau, Commune de la Gombe, le 18/06/2021 au plus tard à **15h 00**, en inscrivant sur l'enveloppe :

Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

« Candidature au poste Chef de Division de la Réglementation, à n'ouvrir qu'en commission d'évaluation ».

NB : *Tout agent d'une administration publique peut déposer sa candidature. Toutefois, en cas de recrutement, il devra être préalablement mis en détachement par son administration et sera traité conformément au statut général de la fonction Publique relative à l'avancement, à la retraite, à la fin de son détachement.*

Fait à Kinshasa, le **19 MAI 2021**



Pasteur Jean Pierre KAPUKU
Directeur Général a.i.

Pasteur Jean-Pierre KAPUKU
Directeur Général
A.R.M.P